

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3813

présenté par

M. Hetzel

à l'amendement n° 2929 de M. Chiche

ARTICLE PREMIER

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« et au Conseil de l'Ordre national des médecins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la mesure où le pouvoir disciplinaire du Conseil de l'Ordre des médecins est en jeu, il n'est pas inutile de l'en informer.